


Arrivée 177335	PC 0180632000001
Reçu : 27/02/2020	
Rép : 13/03/2020	
DG/URBA	

Enedis - Cellule AU - CU

SERVICE URBANISME
12 RUE DE JURANVILLE
CS 80119
18204 ST AMAND MONTROND CEDEX

Téléphone : 0970 831 970
Télécopie : 0247766155
Courriel : cen-are@enedis.fr
Interlocuteur : CERCEAU Laurent

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

OLIVET, le 20/02/2020



Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'autorisation d'urbanisme PC0180632000001 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse : LES GROSSES TERRES
18190 CHAVANNES
Référence cadastrale : Section ZL , Parcelle n° 45
Nom du demandeur : GUINARD DAVID

Nous avons instruit cette demande sans disposer de la puissance de raccordement nécessitée par le projet. Compte tenu du type de projet, nous avons basé notre réponse sur l'hypothèse d'une puissance de raccordement de 36 kVA triphasé.

Nous vous informons que, sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, aucune contribution financière n'est due par la CCU à Enedis.

Cette réponse reste valable pendant la durée de validité de l'autorisation d'urbanisme.

Nous vous demandons d'indiquer explicitement sur l'autorisation d'urbanisme la puissance de raccordement pour laquelle ce dossier a été instruit, à savoir 36 kVA triphasé. Si cette puissance de raccordement retenue n'est pas inscrite dans l'autorisation d'urbanisme, et que le bénéficiaire demande une puissance de raccordement différente de celle retenue par Enedis, une contribution financière pour des travaux correspondant à une autre solution technique pourrait être à la charge de la CCU (ou de l'EPCI).

Cette réponse ne précise pas la contribution due par le client à Enedis.

Suite à mon entretien téléphonique ce jour avec Monsieur DE DEKEN, je vous confirme que nous prenons en compte pour l'instruction de ce permis de construire ne nécessite pas une puissance supérieure à 36 KVA TRIPHASE.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Votre conseiller



1/1

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.